

Transition écologique et Cohésion des territoires - Transition énergétique - Mer

Pour un ministère de l'écologie
fort et territorialisé

La CGT alerte depuis des années sur la nécessité pour l'État de se doter d'un ministère de l'écologie fort et territorialisé.

Cela signifie un renforcement conséquent en moyens et effectifs statutaires, présent à tous les échelons territoriaux jusqu'au dernier kilomètre.

Lors de la présentation du projet de loi de finances 2023, le ministre de la transition écologique a annoncé la stabilité des effectifs pour les cinq prochaines années. Cela ne répond en rien aux enjeux écologiques et au développement humain durable. Le réchauffement climatique, la disparition de la biodiversité, l'augmentation des risques, l'exploitation menant à l'épuisement des ressources, etc... n'attendent pas, ils s'amplifient d'année en année. Les agent(e)s des corps de catégorie B des ministères en charge de l'écologie ont pleinement un rôle à jouer dans ces enjeux climatiques.

À l'offensive

La CGT constate le manque de valorisation des carrières et de reconnaissance des agent(e)s de nos ministères et la réalité des inégalités entre femmes et hommes mais aussi entre spécialités. Elle les combat, comme elle combat le corporatisme qui affaiblit les garanties collectives et oppose les agents.

La CGT est à l'offensive pour défendre les prérogatives des CAP et proposer des améliorations des garanties collectives.

La CGT, présente dans la plupart des services, assure un vrai soutien de proximité.

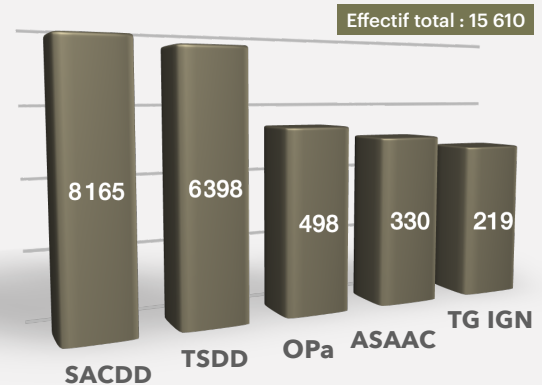
NOUVEAU : une CAP par catégorie

La CAP compétente à l'égard des corps relevant de la catégorie B du ministère chargé de la transition écologique a été créé par l'arrêté du 28 mars 2022.

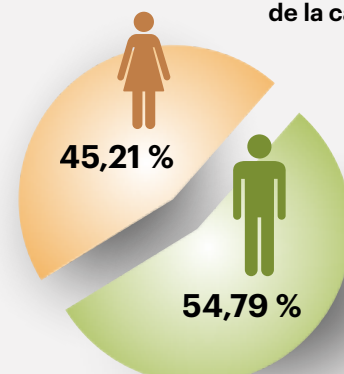
La CAP regroupe cinq corps :

- **SACDD** (Secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable)
- **TSDD** (Techniciens supérieurs du développement durable)
- **OPa** (Officiers de port adjoints)
- **ASAAC** (Assistants d'administration de l'Aviation civile)
- **TG IGN** (Techniciens géomètres de l'Institut géographique national)

Effectifs en ETP au 1er janvier 2022



Répartition F / H pour l'ensemble de la catégorie B



source DRH

La CGT, à votre écoute, est consciente de l'absence de reconnaissance de nos ministères.

La CGT à vos côtés se mobilisera :

- pour la défense de chacun(e) quelle que soit sa situation contre les corporatismes
- pour un traitement égalitaire de tous contre les discriminations et l'arbitraire
- pour la garantie du respect des collectifs de travail

Avec vos élu(e)s en CAP, œuvrons

pour la défense du déroulement de carrière statutaire et la reconnaissance des qualifications

pour le respect des droits individuels de chacun(e)

pour une rémunération (salaire + prime) juste, équitable et le maintien du pouvoir d'achat

pour le maintien des missions de service public réalisées par des agents publics, avec les effectifs nécessaires

pour le droit à une vraie formation pour maintenir le haut niveau de qualité de service

pour une réelle égalité professionnelle

Et demain...

pour le maintien des régimes de retraites, les recrutements de fonctionnaires

pour la possibilité de gérer sa carrière avec des mobilités choisies

RÔLE DES CAP

La Loi de transformation de la fonction publique n° 2019-828 du 06/08/2019 a mis fin à la gestion des promotions et des mobilités par les CAP. Ce sont désormais « les lignes directrices de gestion » (LDG) qui les réglementent.

Les CAP sont obligatoirement consultées :

☑ à l'initiative de l'administration sur des projets de décisions concernant des agents fonctionnaires :

- refus de titularisation
- licenciements (insuffisance professionnelle, refus de postes, etc.),
- décision refusant un congé pour formation syndicale, etc...

☑ à la demande d'un fonctionnaire, sur les projets de décision individuelle suivants :

- refus d'une disponibilité
- refus de temps partiel, litige relatif aux conditions de travail à temps partiel

- refus des autorisations d'absence pour suivre une préparation à un concours administratif ou une formation continue
- refus d'une démission
- demande de révision du compte-rendu d'un entretien professionnel annuel
- refus d'une demande de formation dans le cadre du compte personnel de formation
- refus d'une première demande ou d'une demande de renouvellement de télétravail
- refus d'une demande de congés épargnés sur un compte-épargne temps...



Les CAP sont essentielles pour garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, un traitement juste et social, afin de conforter collectivement les agents dans une Fonction Publique de carrière et dans leurs missions d'intérêt général.

RECRUTEMENT



Pour la CGT, en matière d'effectifs, on est loin du compte : nous revendiquons un réarmement massif du pôle ministériel que nous évaluons à 20 000 postes supplémentaires sur 5 ans, soit 4 000 par an.

Pour augmenter les effectifs, notamment dans la catégorie B, la CGT revendique l'organisation de recrutements statutaires par des concours.

Mais la baisse d'attractivité, à laquelle le gouvernement refuse de remédier en augmentant significativement les salaires, en améliorant les carrières et les conditions de travail, en donnant de la lisibilité et du sens aux missions... risque de se traduire par une insuffisance de lauréats et l'embauche de personnels précaires pour tenir l'objectif annoncé par le ministre !

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

La CGT revendique :

- ✓ une carrière linéaire avec **2 grades maximum** par corps
- ✓ une amplitude minimale de carrière de 1 à 2 garantissant à tout(e) agent(e) pour une carrière complète, le **doublement de l'indice de traitement** entre le début et la fin de carrière
- ✓ un **passage automatique garanti dans le second grade**, par ancienneté acquise dans le dernier échelon du premier grade
- ✓ une **promotion** dans le corps ou la catégorie supérieure
- ✓ un **plan de requalification de B en A** pour tous les agent(e)s qui exercent des fonctions de catégorie A ou qui ont été reconnu(e)s spécialiste ou expert par un comité de domaine



RÉMUNÉRATIONS

La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5% au 1^{er} juillet 2022 est loin d'être à la hauteur.

La CGT revendique :

- une augmentation immédiate de 10 % du point d'indice pour pallier la baisse chronique de leur pouvoir d'achat depuis plus de 10 ans et son indexation sur l'inflation
- une refonte de la grille au regard d'un SMIC à 2 000 € brut avec un salaire de début de carrière égale à 1,4 fois le SMIC pour un recrutement de niveau Bac et à 1,6 fois le SMIC pour un BAC + 2

RIFSEEP

Les mesures catégorielles affectées uniquement aux régimes indemnitaires ont un effet néfaste sur notre système de solidarité : si elles augmentent mathématiquement le salaire net, ces mesures de rattrapage salarial ne contribuent pas pour les branches retraites, maladie et famille.



C'est pourquoi la CGT revendique :

l'intégration des primes dans le salaire indiciaire pour le calcul des droits à retraite.

La CGT est également opposée à la politique de rémunération « au mérite » (CIA) menée par le ministère. Alors qu'aujourd'hui les services peinent à remplir leurs objectifs collectifs avec les problèmes d'effectifs, il est de plus en plus compliqué pour un agent de remplir ses objectifs individuels.

La valorisation annuelle du régime indemnitaire ne devrait porter que sur la part fixe du RIFSEEP (l'IFSE).



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Vos élu(e)s CGT ont veillé tout au long du mandat écoulé et continueront à exiger de réelles mesures en faveur de l'égalité professionnelle.

Les pratiques de gestion non discriminantes pour les femmes, l'accompagnement de celles-ci dans leur déroulement de carrière ainsi que la fin des disparités indemnitaires entre les corps administratifs et techniques et entre ministères seront des points de vigilance pour vos élu(e)s CGT.

Pourquoi voter pour le syndicat CGT ?

Nous sommes force de propositions, nous nous efforçons d'être représentatifs de tous les corps et présents partout, pour favoriser la proximité avec les agents. **Ainsi, avec la CGT vous avez l'assurance d'une permanence qui ne fera jamais défaut, quels que soient la situation locale ou le contexte politique et social.** La CGT est présente et défend vos intérêts dans toutes les instances de nos ministères et ses services.

Vous connaissez la CGT depuis bien longtemps, vous reconnaissez la compétence, le sérieux, le dévouement, la détermination et l'efficacité dont elle fait preuve pour la défense de vos intérêts.

Vos représentant(e)s CGT restent ouverts au dialogue constructif et à la recherche de solutions satisfaisantes pour le bien-être de tous, tout en n'oubliant pas que les avancées se font sur des revendications, elles-mêmes appuyées par des luttes, unitaires et intersyndicales, chaque fois que possible (défense du pouvoir d'achat, des salaires, des retraites, lutte contre la précarisation des personnels dans la fonction publique...).

Nos candidat(e)s

représentatifs de tous les corps des catégories B du Ministère :

1. **Christelle BARBEAU, SACDD, DDTM 40**
2. **Sophie AVERADERE, TSDD, DDT 58**
3. **Steeve GARBE, OPa, DMLC***
4. **Olivier MARTIN, TSDD, CEREMA**
5. **Catherine LE RAY, SACDD, DDTM 29**
6. **Vincent MALON, TSDD, DIR MC**
7. **Anne THUILLIER, SACDD, Adm. Centrale**
8. **David REDOUTE, TSDD, DIR Ouest**
9. **Kamardine MADI SOILIH, SACDD, DEAL Mayotte**
10. **Prem kumar PASQUIER, SACDD, VNF**
11. **Nelly WESTEEL, SACDD, DREAL Nvelle Aquitaine**
12. **Marion GAUDON, TG IGN, IGN**
13. **Florence ESCORNE-JOLY, ASAAC, DGAC**
14. **Ruddy ARCHIMEDE, TSDD, DGAC**
15. **Frédéric SCHMITT, TSDD, DIR Est**
16. **Gabrielle GOUEDARD, SACDD, CEREMA**

* Direction de la mer et du littoral de Corse (regroupe les missions « mer et littoral » des DDTM de Corse (sud et Haute-Corse, de la DREAL et de la délégation corse de la DIRM Med.

Vote électronique uniquement

du 1^{er} au 8 décembre, dernier délai !

8 DÉCEMBRE 2022
Elections professionnelles Fonction publique



CAP compétente à l'égard des agents de cat. B

**essentielle
pour nos droits
pour le service public**